

MESSAGE DU MAIRE DE QUÉBEC

Chère citoyenne, cher citoyen,

Après une année 2023 marquée par l'inflation et une pénurie de main-d'œuvre rarement observée au cours des 30 dernières années, l'année 2024 aura permis un certain retour à la normale. Un marché de l'emploi sur le point d'équilibre ainsi que la baisse des taux d'intérêt observée au cours des derniers mois nous permettent d'aborder 2025 avec un optimisme prudent.

Cette année encore, notre priorité demeure la protection du pouvoir d'achat des citoyennes et des citoyens de Québec. C'est pourquoi, pour une troisième année consécutive, la hausse des taxes sera inférieure à l'inflation observée. La majoration des taxes de 2,9 % pour l'année 2025, qui se compare à une inflation observée de 3,2 %, permettra à la Ville de présenter la hausse totale de taxes la moins élevée sur quatre ans parmi les grandes villes du Québec.

Pour rendre cela possible, la Ville de Québec procédera à des mesures de réduction des dépenses par ses différentes unités administratives de l'ordre de 31,7 M\$. En plus de limiter l'augmentation de l'impôt foncier, ces économies nous permettront de poursuivre nos investissements dédiés à la création de logements, d'augmenter nos effectifs policiers et d'améliorer la mobilité partout sur le territoire.

Nous demeurons engagés à respecter notre cadre financier. Le solde de la dette reculera de 5,2 M\$ en 2025, faisant ainsi de Québec l'une des rares villes présentant une diminution constante de la dette depuis 10 ans.

Votre contribution au développement de la Ville est essentielle et permet à Québec d'offrir à ses citoyens une qualité de vie inégalée. Encore en 2025, je continuerai de travailler avec vous et le conseil municipal pour bâtir ensemble cette ville magnifique.

Votre maire,



Bruno Marchand



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

FACTURE DE TAXES 2025

Consultez le site Internet
au ville.quebec.qc.ca/taxes
ou communiquez avec le 311
ou le 418 641-6311.

FACTURE DE TAXES 2025



FACTURE de taxes 2025

Vous trouverez dans le présent envoi votre facture de taxes 2025. Le montant de celle-ci pourrait varier de façon différente de la moyenne annoncée.

Voici les éléments qui influencent votre facture de taxes.

INDEXATION des taux de taxes

La Ville applique une méthode d'indexation des taxes basée sur la hausse réelle du coût de la vie. Ainsi, les taxes sont annuellement majorées d'un pourcentage qui correspond à la variation moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada, pour la région métropolitaine de Québec du 1^{er} septembre au 31 août de l'année précédente.

En 2025, la hausse de 2,5 % des taxes, combinée à l'impact de 0,4 % de l'ajustement des tarifications pour la gestion de l'eau et des matières résiduelles, entraîne une hausse globale de 2,9 % du compte de taxes. En comparaison, l'indice des prix à la consommation (IPC) observé au 31 août 2024 s'établit à 3,2 %.

Dettes DES ANCIENNES VILLES

Les dettes contractées par chacune des anciennes municipalités demeurent à la charge des propriétaires d'immeubles situés dans chacun des territoires.

La Ville ajuste donc annuellement le taux de la taxe spéciale de chaque secteur en fonction de la variation des dépenses relatives à ces dettes. Ceci s'applique pour les deux secteurs pour lesquels des soldes de dettes demeurent, soit ceux des anciennes villes de Québec et Val-Bélair.

AJUSTEMENT des tarifications fiscales

Les tarifications fiscales relatives à la gestion de l'eau et des matières résiduelles ont été ajustées à la hausse afin de se rapprocher du coût réel. L'impact à la hausse est de 0,4 % et il est inclus dans l'augmentation moyenne globale du compte de taxes de 2,9 %.

VARIATION DE LA FACTURE DE TAXES 2025 DE LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE MOYENNE (incluant les condominiums)

Selon l'évaluation moyenne : 379 000 \$					
	Québec	Val-Bélair	Autres*	Moyenne	Variation
Facture de taxes 2024	3 338 \$	3 223 \$	3 217 \$	3 255 \$	
Indexation					
Taxes foncières générales	68 \$	68 \$	68 \$	68 \$	
Tarifications	13 \$	13 \$	13 \$	13 \$	
Total de l'indexation	81 \$	81 \$	81 \$	81 \$	2,5 %
Ajustement des tarifications	13 \$	13 \$	13 \$	13 \$	} 0,4 %
Variation de la taxe pour les dettes ex-villes	-2 \$	0 \$	0 \$	-1 \$	
Facture de taxes 2025	3 430 \$	3 317 \$	3 311 \$	3 348 \$	
Variation totale de la facture de taxes en 2025	92 \$	94 \$	94 \$	93 \$	
	2,8 %	2,9 %	2,9 %	2,9 %	2,9 %

* **Autres** : Beauport, Cap-Rouge, Charlesbourg, Lac Saint-Charles, Loretteville, Saint-Émile, Sainte-Foy, Sillery, Vanier

AVIS D'ÉVALUATION FONCIÈRE et impact sur la facture de taxes

Vous trouverez aussi dans cet envoi votre avis d'évaluation foncière. Ce document officiel, prescrit par la Loi sur la fiscalité municipale, vous informe de l'évaluation de votre propriété pour le rôle d'évaluation 2025-2026-2027. La valeur inscrite servira de base à l'établissement de vos taxes municipales pour les trois prochaines années. Pour ce rôle triennal, l'évaluation de votre propriété représente la valeur du marché au 1^{er} juillet 2023. Une demande de révision peut être déposée au plus tard le 30 avril 2025. Pour en savoir plus, consultez le ville.quebec.qc.ca/evaluation ou communiquez avec le 311.

L'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation ne fait pas varier les revenus de la Ville. Les taux de taxes sont ajustés à la baisse selon la variation moyenne de la valeur des propriétés de chaque catégorie d'immeubles. Cependant, si le pourcentage de variation de la valeur de votre propriété est supérieur à la variation moyenne de la catégorie, votre facture de taxes sera plus élevée. À l'inverse, si ce pourcentage est inférieur à la variation moyenne de la catégorie, votre facture de taxes sera moins élevée.



IMPORTANT

Les dates d'échéances légales pour acquitter votre facture en plusieurs versements sont les 3 mars, 5 mai, 3 juillet et 3 septembre 2025. Trois possibilités de paiement électronique s'offrent à vous :

- Paiement auprès de votre institution financière par Internet.
- Paiement préautorisé (PPA) en 4 versements égaux.
- Paiement préautorisé (PPA) en 12 versements mensuels égaux.

Pour adhérer aux PPA ou pour plus d'information sur le paiement de vos factures de taxes, consultez le site Internet de la Ville au ville.quebec.qc.ca/taxes, dans la page Paiement de la facture de taxes.